



**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET

**COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION  
DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT  
DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**ÉVALUATION NATIONALE DES RISQUES  
(ENR)  
DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX, DE  
FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE LA  
PROLIFÉRATION DES ARMES DE  
DESTRUCTION MASSIVE**

MISE À JOUR JUILLET 2025

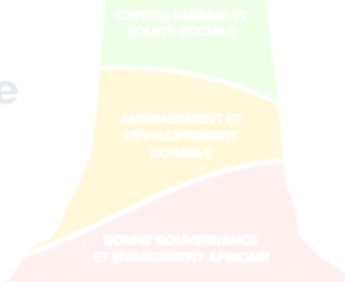
**VERSION PUBLIQUE**

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET MESURES DE REMÉDIATION AUX RISQUES**

## SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
AVANT-PROPOS	4
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	6
<b>I. ANALYSE DES MENACES (INFRACTIONS SOUS-JACENTES ET CORRUPTION DANS LE SECTEUR EXTRACTIF)</b>	<b>7</b>
I.1. LES PRINCIPALES MENACES IDENTIFIÉES	8
I.2. LES EFFETS TRANSVERSAUX OBSERVÉS	8
I.3. LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR EXTRACTIF	9
<b>II. ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS</b>	<b>10</b>
<b>III. RISQUES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX, DE FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE LA PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE</b>	<b>10</b>
III.1. BLANCHIMENT DE CAPITAUX	10
III.2. FINANCEMENT DU TERRORISME	12
III.3. FINANCEMENT DE LA PROLIFÉRATION	13
<b>IV. PLAN D'ACTION</b>	<b>13</b>
<b>V. PERSPECTIVES</b>	<b>14</b>
<b>VI. COMPARAISON DES ENR 2017/2022/2025</b>	<b>15</b>
<b>VII. MESURES DE REMÉDIATION AUX RISQUES (PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2025-2027)</b>	<b>17</b>

Un Sénégal  
souverain, juste  
et prospère



Sénégal  
2050

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADM	Armes de destruction massive
AFR	Approche fondée sur le risque
AIEA	Agence internationale de l’Energie atomique
AJE	Agent judiciaire de l’État
AMF-UMOA	Autorité des Marchés financiers de l’Union monétaire ouest-africaine
ARSN	Autorité sénégalaise de Radioprotection, de Sûreté et de Sécurité nucléaires
AV	Actifs virtuels
BC	Blanchiment de capitaux
BC/FT/FP	Blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et financement de la prolifération (des armes de destruction massive)
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
BEPI	Bureau d’Entraide pénale internationale
CCGA	Commission consultative de Gel administratif
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CENTIF	Cellule nationale de Traitement des Informations financières
CILMI	Comité interministériel de Lutte contre la Migration irrégulière
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d’Assurance
CNC-LBC/FT	Comité national de Coordination de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
CNGPC	Commission nationale de Gestion des Produits chimiques
CNSCL	Comité national de Suivi du Contenu local
COS-PETROGAZ	Comité d’Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz
CRF	Cellule de Renseignement financier
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations unies
DACS	Direction des Affaires civiles et du Sceau
DGD	Direction générale des Douanes
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGPN	Direction générale de la Police nationale
DOS	Déclaration d’opérations suspectes
DPAF	Direction de la Police de l’Air et des Frontières
DSHN	Direction des Sports de Haut Niveau
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
EME	Établissements de Monnaie électronique
ENR	Évaluation nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions non financières désignées
FCFA	Franc CFA
FP	Financement de la prolifération des armes de destruction massive
FT	Financement du terrorisme
GAFI	Groupe d’Action financière

## AVANT-PROPOS

Dans un contexte marqué par l'évolution constante des menaces liées à la criminalité économique et financière, le Sénégal a fait preuve, ces dernières années, d'un engagement résolu pour remédier aux lacunes stratégiques de son dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP).

À cet égard, le retrait du pays de la liste grise du Groupe d'Action financière (GAFI) en octobre 2024 représente une avancée significative. Il traduit les efforts du Comité national de Coordination, des autorités de contrôle, des services d'enquête, des autorités judiciaires, des personnes assujetties et de l'ensemble des parties prenantes.

Dans la continuité de cette dynamique vertueuse, notre pays a pris une part active à l'initiative des juridictions invitées du GAFI (octobre 2024 – juin 2025), confirmant sa volonté de maintenir un haut niveau de conformité technique et d'efficacité opérationnelle. Ces engagements illustrent la nécessité de pérenniser les acquis obtenus, en les consolidant dans une démarche inclusive et proactive.

Après celle de 2022, la présente mise à jour 2025 de l'Évaluation nationale des risques (ENR) s'inscrit dans cette perspective. Réalisée sous la coordination technique du Comité national de Coordination, en lien avec toutes les parties prenantes, elle a permis d'identifier, de hiérarchiser et de comprendre les menaces, les vulnérabilités et les risques spécifiques auxquels notre pays est exposé, tout en proposant des mesures pertinentes de mitigation.

Elle constitue à ce titre un outil stratégique d'aide à la décision, destiné à orienter tant les politiques publiques que les dispositifs sectoriels de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP).

Je tiens à adresser mes vives félicitations à l'ensemble des membres du Comité national de Coordination (CNC-LBC/FT), aux autorités administratives et judiciaires, aux représentants du secteur privé ainsi qu'aux partenaires techniques, en particulier le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) et le Projet SECFIN WEST AFRICA, pour l'appui constant et la qualité de leur contribution.

Au-delà de sa portée technique, la présente évaluation s'inscrit dans le prolongement des engagements constants des plus hautes autorités en

faveur de la transparence financière, de la redevabilité publique et de la lutte contre la criminalité économique et financière. Ces engagements, pleinement assumés par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, trouvent leur ancrage dans la VISION SÉNÉGAL 2050, qui ambitionne de hisser notre pays au rang de modèle continental et international en matière de gouvernance vertueuse.

À cet égard, l'axe 4 de ladite Vision, intitulé « Gouvernance et engagement africain », fixe trois objectifs stratégiques majeurs : éradiquer la corruption par une réforme systémique et en profondeur de l'administration publique ; transformer les institutions en leviers d'un développement inclusif et équitable ; et renforcer la coopération panafricaine afin d'apporter des réponses concertées aux défis transnationaux, notamment ceux liés à la criminalité économique et financière.

L'État du Sénégal réaffirme ainsi son attachement à une gouvernance transparente, efficace et responsable, gage de stabilité institutionnelle et de crédibilité économique.

Dans cette dynamique, j'invite l'ensemble des parties prenantes à s'appropriier les conclusions du rapport et à s'engager, avec rigueur et sens des responsabilités, dans la mise en œuvre effective du plan d'action priorisé.

Ce n'est qu'au prix de cet engagement collectif que nous pourrons consolider durablement la résilience de notre système financier, protéger les fondements de notre économie nationale et garantir un cadre robuste face aux menaces liées au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

**CHEIKH DIBA**



**MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET**

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans un environnement international caractérisé par une sophistication accrue des circuits financiers illicites, l'essor rapide des technologies numériques et une instabilité géopolitique persistante, le Sénégal a engagé, en 2025, une mise à jour de son Évaluation nationale des risques (ENR) en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (BC/FT/FP).

Cet exercice stratégique, inscrit dans la continuité des évaluations de 2017 et 2022, répond à une triple finalité. D'une part (i), il satisfait à l'exigence légale d'actualisation biennale prévue à l'article 94 de la loi N° 2024-08 du 14 février 2024 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. D'autre part (ii), il vise à consolider les acquis obtenus à la suite de la mise en œuvre du plan de remédiation ayant permis de combler les lacunes stratégiques identifiées par le Groupe d'action financière (GAFI). Enfin (iii), il prépare le pays à participer à la première Évaluation régionale des risques à l'échelle de l'UEMOA.

Ainsi, l'ENR 2025 s'affirme comme un instrument central de pilotage de la future Stratégie nationale LBC/FT/FP 2025-2029, porteur d'une vision claire : renforcer la résilience du dispositif national et anticiper, avec une approche proactive et fondée sur les risques, les menaces émergentes susceptibles de compromettre l'intégrité du système financier et la sécurité nationale.

L'exercice repose sur une démarche inclusive en deux phases complémentaires :

- **premièrement**, la production d'un rapport technique a été confiée à des experts nationaux, accompagnés par le Groupe de travail du Comité national de Coordination (CNC-LBC/FT), chargé des évaluations sectorielles des risques et de l'Évaluation nationale des Risques. Ces experts ont élaboré des formulaires de collecte de données spécifiques, en vue de structurer les informations nécessaires à l'analyse. Les parties prenantes sectorielles ont été sollicitées activement pour renseigner ces outils, assurant ainsi une collecte de données fondée sur les réalités opérationnelles ;

- **deuxièmement** et dans la continuité des bonnes pratiques établies lors des précédentes éditions de l'ENR de 2017 et 2022, une phase complémentaire d'optimisation des résultats a été intégrée au processus. Cette phase vise à renforcer la qualité technique du rapport grâce à une analyse critique et croisée des données, tout en favorisant son appropriation effective par l'ensemble des parties prenantes nationale.

Une échelle de notation à cinq niveaux (de « très faible » à « très élevé ») a été appliquée à l'ensemble des menaces et vulnérabilités analysées. Aucun secteur ni aucune problématique n'atteint le niveau « très élevé » sur le plan national. Toutefois, la liste des 50 OBNL (organisations à but non lucratif) les plus exposés comporte des ONG avec la cotation ÉLEVÉ, mais il est question d'entités prises individuellement.

## I. ANALYSE DES MENACES (INFRACTIONS SOUS-JACENTES ET CORRUPTION DANS LE SECTEUR EXTRACTIF)

La présente mise à jour introduit une innovation méthodologique consistant à précéder l'exposé des menaces et vulnérabilités par un cadrage analytique sous forme de notes de contexte. De portée transversale, ces notes ont pour objectif de situer les analyses dans un environnement factuel et structurel précis, renforçant ainsi leur cohérence et leur pertinence. Elles se déclinent en trois thématiques complémentaires :

- la présentation de la situation économique et financière du pays ;
- les données socio-économiques relatives à des facteurs structurels, tels que le secteur informel, la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que l'usage du numéraire ;
- l'état du dispositif national à l'issue du processus de remédiation aux lacunes stratégiques, mettant en lumière les acquis, les ajustements opérés et les perspectives de consolidation.

L'évaluation met en évidence une reconfiguration du paysage criminel au Sénégal, avec la persistance de foyers criminels traditionnels et l'arrivée de nouvelles menaces.

## I.1. LES PRINCIPALES MENACES IDENTIFIÉES

Les tendances observées reflètent à la fois l'efficacité des dispositifs répressifs et les stratégies d'adaptation constantes des acteurs criminels, révélant ainsi un paysage de menaces à la fois complexe et évolutif avec notamment :

- **le trafic illicite de stupéfiants et substances psychotropes** : infraction la plus prévalente bien qu'en nette baisse depuis 2023, signe d'une intensification des opérations répressives et d'un probable déplacement des flux criminels vers d'autres circuits ;
- **la fraude** : progression exceptionnelle, massivement alimentée par les déclarations d'opérations suspectes (DOS) et recouvrant des schémas divers (fraude documentaire, escroqueries en ligne, manipulation financière) ;
- **la cybercriminalité** : en hausse, portée par la digitalisation des services financiers et l'expansion des paiements en ligne ;
- **la corruption et détournement de fonds publics** : augmentation notable, reflétant un meilleur ciblage des enquêtes et une intensification des signalements ;
- **les infractions fiscales** : entrée marquée dans le top 10 des infractions sous-jacentes, traduisant un renforcement des contrôles et de la détection ;
- **le faux et usage de faux** : en recul, suggérant l'effet des contrôles documentaires renforcés, mais pouvant masquer un transfert vers des falsifications numériques.

## I.2. LES EFFETS TRANSVERSAUX OBSERVÉS

Au-delà des tendances spécifiques à chaque infraction, l'évaluation met en lumière des phénomènes transversaux qui structurent l'évolution globale des risques. Ces effets systémiques, résultant de l'interaction entre les

changements dans les modes opératoires criminels et les réponses institutionnelles, peuvent influencer de manière déterminante la configuration et la hiérarchisation des menaces :

- **déplacement criminel** : repli du trafic de stupéfiants et du faux au profit de la fraude, de la cybercriminalité et des infractions fiscales ;
- **sous-déclaration ciblée** : certaines menaces, comme les stupéfiants, restent peu représentées dans les DOS, en raison d'une détection dominée par les forces de sécurité et la Douane ;
- **biais déclaratif sur le financement du terrorisme** : aucun rapport n'a été transmis à la justice au cours des deux dernières années pour cette infraction comme qualification principale.

### I.3. LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

Dans le prolongement de l'analyse des menaces générales, le présent exercice accorde une attention particulière au secteur extractif, dont l'importance économique requiert une évaluation approfondie.

En effet, le secteur extractif (hydrocarbures, or, phosphates, zircon, etc.), pilier économique en expansion, contribue fortement aux recettes de l'État (380,03 milliards FCFA en 2023). Toutefois, il demeure vulnérable au blanchiment de capitaux, à la corruption et, dans une moindre mesure, au financement du terrorisme.

Le secteur extractif, moteur économique et vecteur de développement, peut aussi se transformer en point de fragilité pour l'intégrité financière nationale au regard de sa vulnérabilité à la corruption.

Une approche combinant transparence, régulation renforcée et surveillance proactive est indispensable pour prévenir sa captation par des intérêts illicites et sécuriser ses contributions au développement.

## II. ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS

L'analyse des vulnérabilités s'articule autour des axes ci-après :

- le cadre juridique, qui examine l'évolution et la consolidation des textes législatifs et réglementaires, ainsi que leur alignement sur les standards internationaux ;
- la mise en œuvre des obligations préventives, portant sur le niveau de sensibilisation et de conformité des personnes assujetties, notamment dans les secteurs financiers et non financiers ;
- la supervision et le contrôle, qui évaluent les dispositifs de suivi et d'accompagnement mis en place par les autorités de contrôle, ainsi que leur niveau d'appropriation sectorielle ;
- la mise en œuvre des sanctions financières ciblées, analysant la conformité du dispositif aux exigences du Conseil de Sécurité des Nations Unies et aux recommandations du GAFI ;
- les capacités opérationnelles et le retour d'information, portant sur les moyens humains, techniques et organisationnels mobilisés pour assurer une réponse efficace face aux menaces identifiées ;
- la coordination interinstitutionnelle, qui évalue les mécanismes de concertation stratégique et opérationnelle entre les différentes parties prenantes.

## III. RISQUES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX, DE FINANCEMENT DU TERRORISME ET DE LA PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

### III.1. BLANCHIMENT DE CAPITAUX

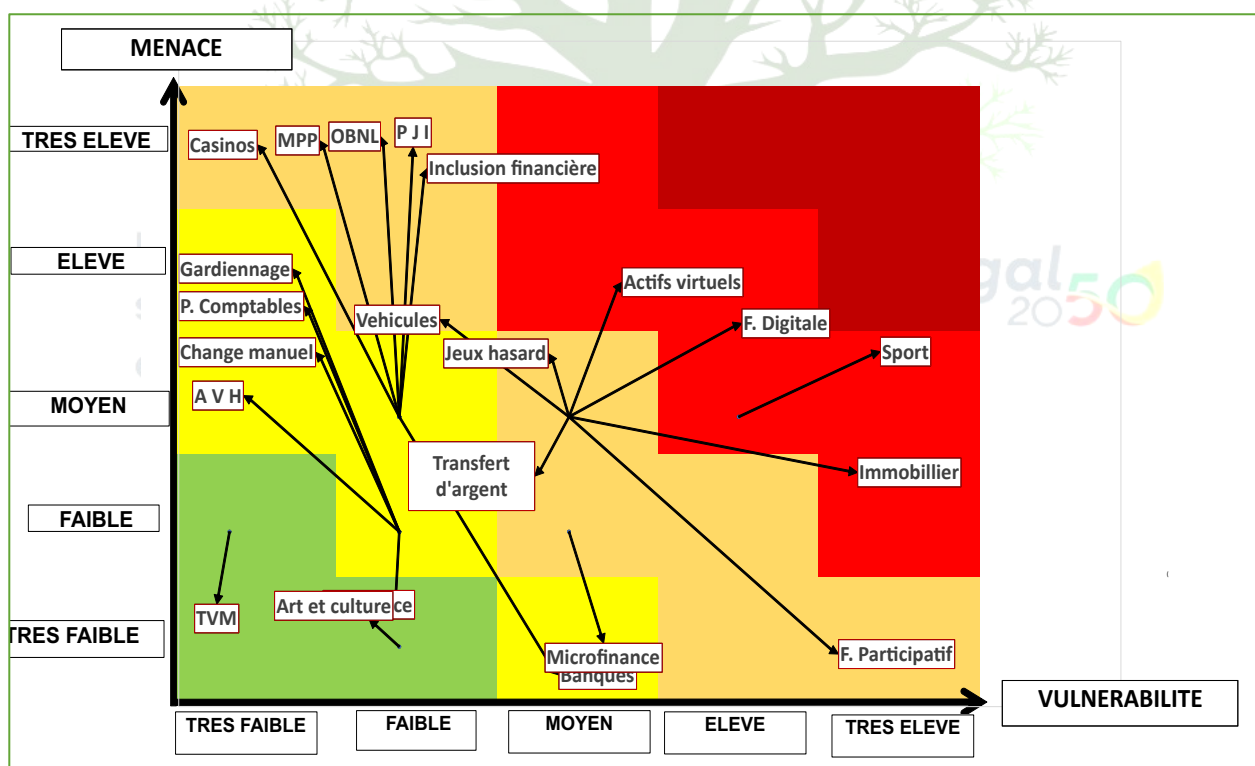
Le **risque global national** est évalué à un **niveau moyen**, traduisant une menace persistante mais contenue grâce aux mesures mises en œuvre. Les menaces identifiées incluent la criminalité organisée, la fraude financière, la

corruption, ainsi que l'utilisation abusive de structures légales et professionnelles. Les vulnérabilités majeures se concentrent dans :

- la finance digitale et les actifs virtuels ;
- le financement participatif ;
- les jeux de hasard ;
- l'immobilier ;
- les professions juridiques indépendantes ;
- le sport professionnel ; et
- le commerce/location de véhicules.

Ces secteurs combinent attractivité économique et exposition aux flux financiers à risque.

**Figure 1 : Synthèse des cotations des risques sectoriels de blanchiment de capitaux**



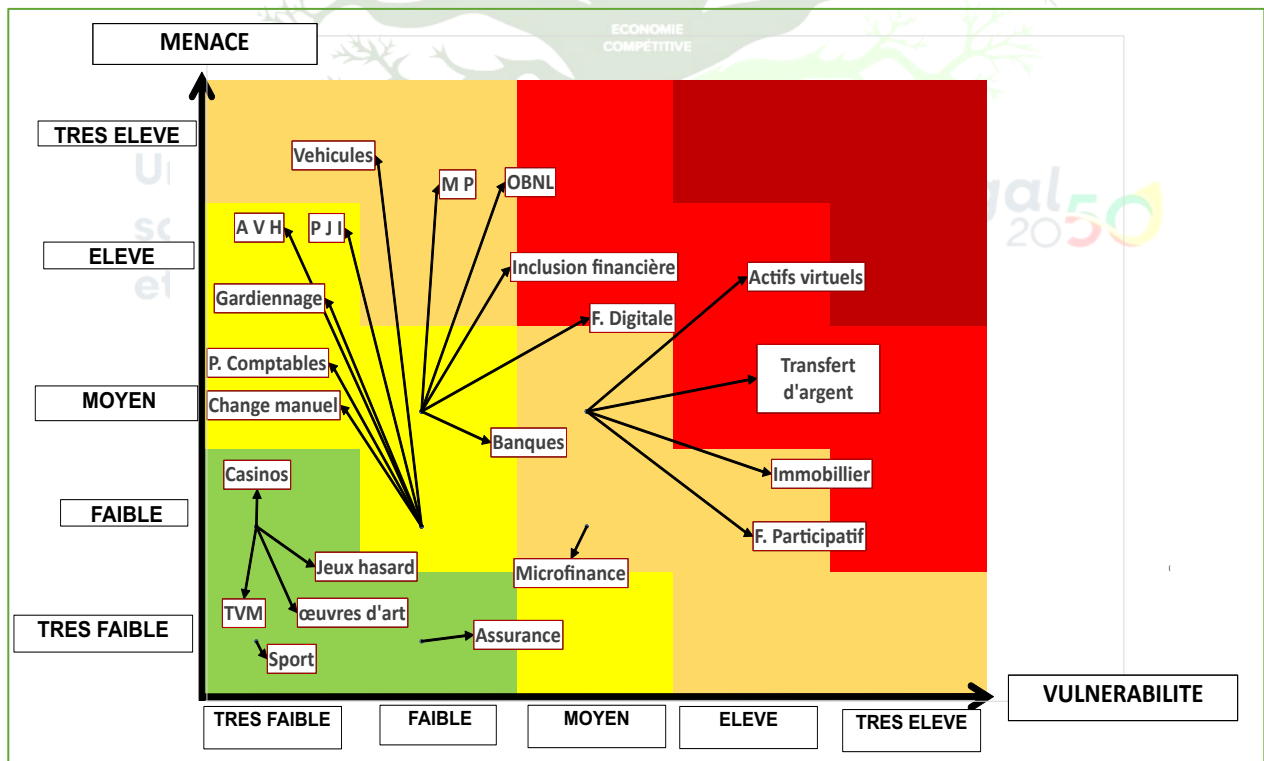
### III.2. FINANCEMENT DU TERRORISME

Le **risque global national** est évalué à **faible**, mais ce classement ne doit pas occulter des vulnérabilités spécifiques. Les facteurs contextuels incluent l'instabilité dans certaines zones frontalières et la possible utilisation abusive d'organisations à but non lucratif (OBNL) comme vecteurs de financement. La liste actualisée des OBNL les plus exposés montre une prédominance des ONG.

Les secteurs les plus concernés sont la finance digitale, le financement participatif, les actifs virtuels, l'inclusion financière et les services de transfert d'argent.

Toutefois, l'exploitation prioritaire par la CENTIF de toutes les affaires liées au terrorisme et à son financement révèle un **biais déclaratif** : au cours des deux dernières années, aucun rapport n'a été transmis à la justice avec le financement du terrorisme comme infraction principale, ce qui interroge la représentativité statistique des données.

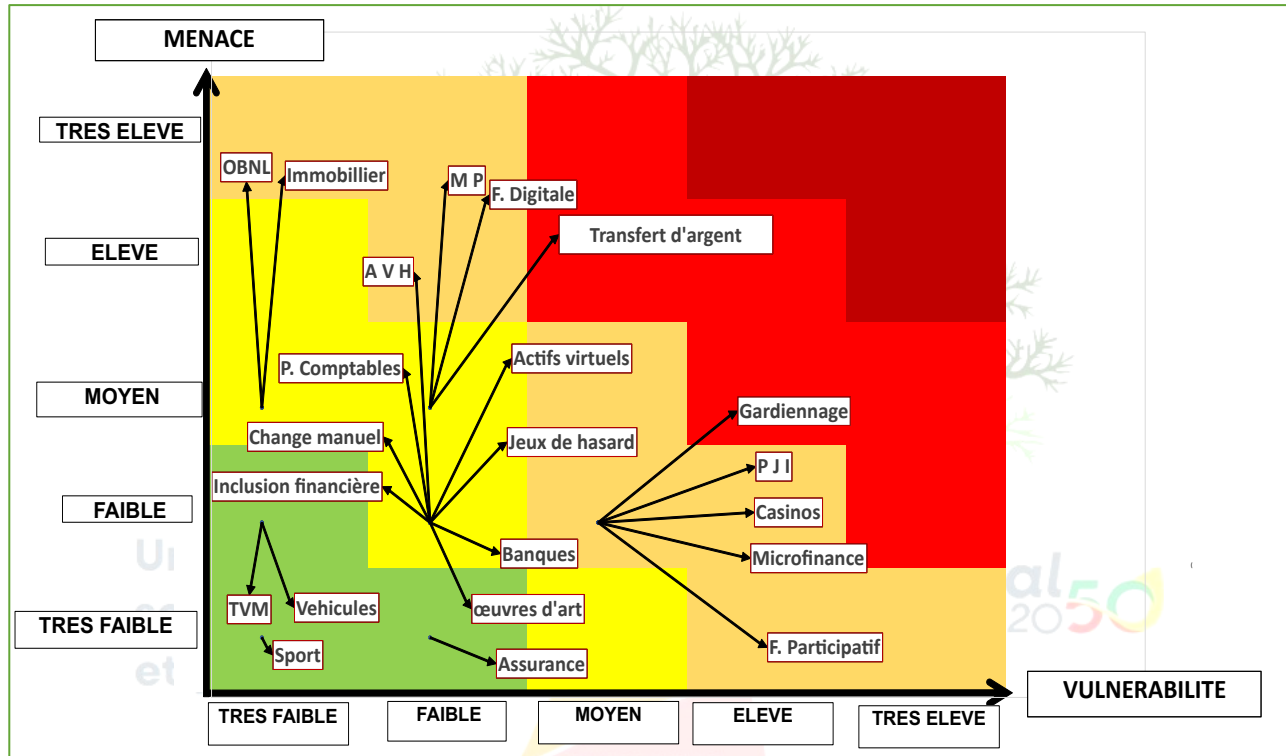
**Figure 2 : Synthèse des cotations des risques sectoriels de financement du terrorisme**



### III.3. FINANCEMENT DE LA PROLIFÉRATION

Le **risque global national** est évalué à **faible**, avec une concentration des expositions dans la finance digitale et les services de transfert rapide de fonds. Bien que la menace demeure contenue, la nature transnationale des réseaux liés à la prolifération et leur capacité d'adaptation exigent une vigilance soutenue.

**Figure 3 : Cotation du risque de financement de la prolifération des armes de destruction massive**



### IV. PLAN D'ACTION

Le Plan d'action priorisé issu de l'Évaluation nationale des risques (ENR) 2025 constitue le socle de la Stratégie nationale LBC/FT/FP 2025-2029. Il décline des mesures concrètes organisées autour de six axes stratégiques majeurs, assortis d'échéances précises et d'un financement global de 1,25 milliard de francs CFA :

- renforcement du cadre légal et réglementaire ;
- renforcement du dispositif de suivi et de performance ;

- mise en œuvre renforcée des obligations de vigilance ;
- renforcement du contrôle et de la supervision ;
- amélioration des enquêtes, poursuites et confiscations ;
- formation et sensibilisation.

Ce plan 2025-2029 s'appuie sur l'articulation entre réformes normatives, consolidation institutionnelle, contrôle opérationnel et renforcement des capacités humaines et techniques. Les délais traduisent une volonté d'action à la fois immédiate et soutenue dans le temps.

## V. PERSPECTIVES

La mise en œuvre des actions prévues repose, en premier lieu, sur une large diffusion du rapport auprès des parties prenantes nationales et supranationales (autorités de contrôle de personnes assujetties) de la LBC/FT/FP.

À cet effet, un plan de diffusion, dont le lancement est prévu dès le mois d'août 2025, déploiera plusieurs leviers complémentaires. Il inclura notamment l'envoi de correspondances ciblées à certaines entités, l'appui des membres du Comité national de Coordination (CNC) ayant participé aux travaux, l'organisation d'ateliers sectoriels de restitution des résultats entre septembre et octobre 2025, ainsi qu'une campagne nationale de sensibilisation programmée pour le mois de novembre 2025. Ces diffusions seront également ponctuées de réunions techniques.

Dans ce cadre, chaque acteur, en fonction de son champ d'intervention, sera appelé à exécuter les activités inscrites au programme, sous l'orientation stratégique du CNC dont la composition élargie garantit, en outre, l'implication effective de l'ensemble des catégories d'acteurs concernés.

Par ailleurs, le rapport de mise à jour de l'ENR 2025 constituera la principale base de travail pour l'élaboration de la Stratégie nationale LBC/FT/FP 2025-2029, dont les travaux débiteront dès septembre 2025. Fortement portée par une volonté politique réaffirmée, la mise en œuvre rigoureuse des mesures envisagées devrait bénéficier d'un accueil favorable et d'une mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs du dispositif national.

## VI. COMPARAISON DES ENR 2017/2022/2025

Éléments comparatifs	Année		
	2017	2022	2025
<b>Période d'élaboration</b>	9 mois (avec pauses) <b>finalisé en juillet</b>	8 mois (avec pauses et reformulations substantielles) <b>finalisé en juillet</b>	6 mois (expérience accumulée, mise à jour seulement) <b>finalisé en juillet</b>
<b>Contexte</b>	3 mois avant la 2 <sup>ème</sup> évaluation mutuelle	Pendant la mise en œuvre du plan d'action ICRG	6 mois avant la 3 <sup>ème</sup> évaluation mutuelle
<b>Rôle du CNC et des autres acteurs</b>	Approche participative avec phase d'appropriation et enrichissement	Approche participative avec, <b>rapport d'experts</b> , puis phase d'appropriation et enrichissement	Approche participative avec, <b>rapport d'experts</b> , puis phase d'appropriation et enrichissement
<b>Méthodologie</b>	Banque mondiale avec un outil	Méthodologie mixte nationale	Méthodologie mixte nationale inspirée des lignes directrices du GAFI
<b>Problématiques et secteurs nouvellement introduits</b>	Non applicable	Non applicable	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Corruption dans le secteur extractif</li> <li>2. Clubs sportifs professionnels, fédérations sportives, agents sportifs, promoteurs d'événements sportifs</li> <li>3. Commerce ou organisation de la vente de pierres précieuses et métaux précieux</li> </ol>
<b>Profil national</b>			
Blanchiment de capitaux	Moyen	Moyen (stable)	Moyen (stable)
Financement du terrorisme	Moyen	Moyen (stable)	Faible (baisse)
Financement de la prolifération	Non applicable	Faible (stable)	Faible (stable)

Éléments comparatifs	Année		
	2017	2022	2025
<b>Secteurs</b>			
Secteur financier	Moyen	Moyen (stable)	Moyen (stable)
Secteur non financier (EPNFD)	Moyen	Moyen (stable)	Moyen (stable)
Secteur non financier (OBNL)	Moyen	Moyen (stable)	Moyen (stable)
<b>Évolutions des professions et problématiques aux cotations de risque les plus élevées</b>			
Transfert d'argent	Élevé	Moyen (baisse)	Moyen (stable)
Agrées de change manuel	Élevé	Moyen (baisse)	Faible (baisse)
Monnaie électronique	Élevé	Moyen (baisse)	Moyen (stable)
Hôtellerie	Élevé	Moyen (baisse)	Faible (baisse)
Professions du droit et du chiffre	Élevé	Moyen (baisse)	Moyen (stable)
Actifs virtuels (AV, PSAV)	Non applicable	Élevé	Moyen (baisse)
Financements participatifs (crowdfunding)	Non applicable	Élevé	Moyen (baisse)
Innovations financières	Non applicable	Élevé	Faible (baisse)
Finance digitale	Non applicable	Non applicable	Moyen

### Légende des Évolutions :

- **Hausse** : Augmentation du niveau de risque.
- **Baisse** : Diminution du niveau de risque.
- **Stable** : Absence de changement significatif.

### Notes :

- Les risques transversaux sont identifiés en fonction des tendances et des priorités nationales pour chaque période.
- La méthodologie évolue pour intégrer les bonnes pratiques internationales (GAFI) et les spécificités locales.
- Le rôle du CNC (Comité national de Coordination) demeure central, avec une amélioration continue des processus participatifs.

## VII. MESURES DE REMÉDIATION AUX RISQUES (PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2025-2027)

Axe stratégique	Action prioritaire	Action corrective	Activités	Indicateurs	Responsable principal	Échéance	Cible	Budget (FCFA)
<b>1- Renforcement du cadre légal et réglementaire</b>	Finaliser le cadre réglementaire sur les actifs virtuels et le financement participatif	Adopter les textes d'application de la loi 2024-08	Ateliers de diffusion des textes + Expertise	Nombre de textes adoptés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la délivrance d'agrément</li> <li>- pour les conditions d'exercice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère chargé des Finances</li> <li>- BCEAO</li> </ul>	Novembre 2026	Textes adoptés	15 millions
	Mise à jour du décret N° 2019-1500	Adopter le texte	Ateliers de diffusion auprès des autorités de contrôle et de supervision + Expertise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte adopté</li> <li>- Nombre participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNC</li> <li>- DACS</li> </ul>	Novembre 2025	01 texte adopté	5 millions
	Finaliser le cadre réglementaire des casinos et jeux en ligne	Adopter le texte	Ateliers de diffusion auprès des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte adopté</li> <li>- Nombre participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNC</li> <li>- DGPN (DST)</li> <li>- LONASE</li> </ul>	Novembre 2025	01 texte adopté	2,5 millions
	Mise à jour du décret sur les bénéficiaires effectifs	Adopter le texte	ateliers de diffusion auprès des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte adopté</li> <li>- Nombre participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la justice</li> <li>- CNC</li> </ul>	Septembre 2025	01 texte adopté	2,5 millions



Axe stratégique	Action prioritaire	Action corrective	Activités	Indicateurs	Responsable principal	Échéance	Cible	Budget (FCFA)
<b>2- Renforcement du dispositif de suivi et de performance en fonction des 11 résultats immédiats de mesure de l'efficacité (Méthodologie d'évaluation du GAFI)</b>	Institutionnaliser un mécanisme national de suivi-évaluation des résultats immédiats	Élaborer et diffuser un tableau de bord semestriel de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions</li> <li>- Coordination</li> <li>- Logistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rapports semestriels de suivi publiés</li> <li>- Taux d'atteinte des indicateurs clés des résultats immédiats</li> </ul>	- CENTIF (Secrétariat du CNC)	Octobre 2025, puis en continu jusqu'en juillet 2028	100 % des résultats immédiats suivis avec données disponibles tous les 6 mois	5 millions
	Mettre en place une plateforme de collecte de données statistiques de la LBC/FT	Mettre en place la plateforme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil à développer</li> <li>- Expertise</li> </ul>	Plateforme fonctionnelle	- ANSD - CENTIF (Secrétariat du CNC)	Octobre 2025	Collecte automatisée des données effectives	15 millions
	Former les points focaux sectoriels à la collecte et à l'analyse des données de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un module de formation dédié</li> <li>- Organiser des ateliers de formation semestriels</li> </ul>	Ateliers de présentation et formation des points focaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de points focaux formés</li> <li>- Taux de fiabilité des données collectées</li> </ul>	- CENTIF (Secrétariat du CNC)	Décembre 2025	100% des points focaux formés	10 millions
	Veiller à la mise à jour continue des données sur les bénéficiaires effectifs	Collecter de manière exhaustive les données sur les GE, PME et les TPE et veiller à leur mise à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sessions de sensibilisation</li> <li>- Coordination</li> <li>- Logistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises déclarées dans le registre central <math>\geq 95\%</math></li> </ul>	- DGID - CNC	Septembre 2025 En continu	Au moins 95% des entreprises recensées	10 millions

Axe stratégique	Action prioritaire	Action corrective	Activités	Indicateurs	Responsable principal	Échéance	Cible	Budget (FCFA)
<b>3- Mise en œuvre des obligations de vigilance</b>	Renforcer la mise en œuvre des obligations de vigilance par les assujettis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrôler les professions juridiques et comptables sur la plateforme E-DELTA</li> <li>- Diffuser des fiches de vigilance et connaissance du client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sessions de sensibilisation</li> <li>- Edition de documents techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de DOS des professions juridiques</li> <li>- Nombre de DOS des professions comptables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DACS</li> <li>- DGID</li> <li>- CENTIF</li> </ul>	Septembre 2025 puis en continu jusqu'en Juillet 2028	≥ 80% des cibles formés, outillés en fiches et ayant mis en place un dispositif conforme	75 millions
	Mettre à jour les cartographies des risques propre à chaque assujetti	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des ateliers de formation et d'accompagnement technique à la mise à jour des cartographies sectorielles</li> <li>- Mettre en place un calendrier de soumission, de révision et de validation des cartographies par les autorités de supervision</li> <li>- Intégrer la mise à jour de la cartographie comme obligation vérifiable lors des missions de contrôle sur place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sessions de formations sur la cartographie des risques</li> <li>- Expertise</li> <li>- Edition de documents techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'assujettis ayant élaboré ou mis à jour leur cartographie des risques</li> <li>- Nombre de cartographies validées par les autorités de supervision</li> <li>- Taux d'intégration des risques spécifiques BC/FT/FP par catégorie d'assujetti</li> </ul>	Autorités de contrôle et de supervision	Février 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ≥ 80% des assujettis ciblés</li> <li>- 100% des carto-graphies examinées</li> <li>- ≥ 70% d'assujettis intè-grent les risques sectoriels</li> </ul>	25 millions
	Renforcer la vigilance sur les zones et clients à risque	Diffuser une cartographie des zones à haut risque et intégrer des filtres géographiques aux outils de détection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions de supervision et de suivi</li> <li>- Édition de documents techniques à diffuser auprès assujettis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions de supervision et de suivi</li> <li>- Édition de documents techniques à diffuser auprès assujettis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'assujettis ayant intégré la cartographie des zones à risque dans leur dispositif de vigilance</li> </ul>	Autorités de contrôle et de supervision	Février 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ≥ 80 % des entités ciblées</li> <li>- Taux d'activation des mesures de vigilance renforcée sur les clients à profil sensible dans les secteurs à risque élevé</li> </ul>

Axe stratégique	Action prioritaire	Action corrective	Activités	Indicateurs	Responsable principal	Échéance	Cible	Budget (FCFA)
<b>4- Contrôle et supervision</b>	Renforcer la supervision des EPNFD (professions du droit et du chiffre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir un programme annuel de supervision pour chaque catégorie d'EPNFD</li> <li>- Outiller les autorités de contrôle en manuels et guides sectoriels de contrôle pour les professions juridiques et comptables</li> <li>- Appliquer les sanctions en cas de manquements graves identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions de contrôle et de supervision</li> <li>- Missions de suivi</li> <li>- Édition de documents techniques</li> <li>- Logistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de missions de contrôle réalisées par type d'EPNFD</li> <li>- Nombre de manuels et guides élaborés</li> <li>- Taux d'utilisation déclaré par les autorités de contrôle</li> </ul>	Autorités de contrôle et de supervision	Octobre 2025 puis en continu jusqu'en Juillet 2028	100% des entités classées à risque moyen ou plus	30 millions
	Renforcer la supervision des autres EPNFD	Mettre en place des contrôles sur pièces et sur place pour les autres EPNFD (agents immobiliers, agents sportifs, marchands d'or, casinos, marchands d'objets d'art, experts comptables...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions de contrôle et de supervision</li> <li>- Missions de suivi</li> <li>- Édition de documents techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de missions de contrôles réalisées</li> <li>- Nombre de sanctions appliquées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DCI</li> <li>- DMC</li> <li>- D. Arts</li> <li>- D.R. Touristique</li> <li>- DST</li> <li>- DGID</li> </ul>	Octobre 2025 puis en continu jusqu'en Juillet 2028		50 millions
	Renforcer la supervision des OBNL	Conduire des missions de supervision pour les OBNL les plus exposés au risque d'utilisation abusive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions de supervision</li> <li>- Missions de suivi</li> <li>- Édition de documents techniques</li> <li>- Logistique des missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de missions de réalisées</li> <li>- Nombre d'OBNL ayant bénéficié d'accompagnement pour la mise en conformité</li> </ul>	- DGAT	Octobre 2025 puis en continu jusqu'en Juillet 2028	100% des OBNL identifiés comme les plus exposés au risque	50 millions
	Renforcer les moyens humains et financiers et matériels des autorités de contrôle et de supervision	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les ressources dédiées</li> <li>- Recruter et former les contrôleurs spécialisés en LBC/FT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutements</li> <li>- Sessions de formation</li> <li>- Acquisition d'outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de postes ouverts et pourvus</li> <li>- Couverture des besoins en outil et logistique</li> </ul>	Toutes les autorités de contrôle et leur Ministère de tutelle	Octobre 2025 puis en continu jusqu'en Juillet 2028	100 % des autorités dotées des ressources requises pour assurer leur mission	100 millions

Axe stratégique	Action prioritaire	Action corrective	Activités	Indicateurs	Responsable principal	Échéance	Cible	Budget (FCFA)
<b>5- Enquêtes poursuites et confiscations</b>	Renforcer les capacités des membres du Pool Judiciaire Financier (PJF)	Former les magistrats et greffiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sessions de formation</li> <li>- Expertise</li> </ul>	Nombre d'enquêtes parallèles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Justice</li> <li>- Procureur Financier</li> </ul>	Octobre 2025 puis en continu jusqu'en Juillet 2028	Augmentation du taux de Traitement des dossiers sur la période de 2024 et 2025	100 millions
	Renforcer l'efficacité des poursuites et l'effectivité du suivi des décisions de confiscation	Doter le PJF de moyens matériels supplémentaires	Acquisition d'équipements et d'outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de poursuites engagées</li> <li>- Nombre de décisions de confiscations rendues</li> <li>- Nombre d'extraits du plumeitif d'audience des décisions de confiscation transmis par le greffe à l'ONRAC pour suivi</li> </ul>	Administrateurs des greffes des TGI		Plus de 75% des décisions de confiscations transmises à l'ONRAC dans les délais raisonnables	50 millions
	Renforcer et inscrire en priorité les enquêtes liées aux infractions les plus prévalentes identifiées dans le présent exercice (trafic de stupéfiants, fraude, cybercriminalité, corruption, etc.)	Systematiser les enquêtes patrimoniales et les saisies en relation avec l'ONRAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers de formation spécialisés sur la compréhension des techniques de BC/FT (renforcer l'expertise et la réactivité des enquêtes patrimoniales sur les infractions)</li> <li>- Élaboration d'une grille de priorisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enquêtes patrimoniales</li> <li>- Augmentation des mesures conservatoires sur les biens en lien avec les infractions enquêtées</li> <li>- Des décisions de saisie portant sur les avoirs criminels sont ordonnées et des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procureur financier</li> <li>- DG ONRAC</li> </ul>	Septembre 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter de 50% les avoirs criminels saisis sur la période 2024 et 2025</li> <li>Augmentation du nombre de décisions de confiscation</li> </ul>	100 millions

Axe stratégique	Action prioritaire	Action corrective	Activités	Indicateurs	Responsable principal	Échéance	Cible	Budget (FCFA)
			basée sur la typologie de ces infractions - Collecte de données opérationnelles pertinentes pour alimenter les enquêtes patrimoniales sur ces infractions	confiscations prononcées				
	Renforcer la coopération internationale dans le cadre des enquêtes et poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un mécanisme de suivi des demandes d'entraide judiciaire et de coopération policière</li> <li>- Organiser des sessions de formation ciblées sur les instruments juridiques internationaux et les bonnes pratiques</li> <li>- Élaborer un guide opérationnel sur l'utilisation des canaux de coopération (ex : Egmont, Interpol, ARIN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers</li> <li>- Formations</li> <li>- Guide</li> <li>- Logistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de demandes de coopération internationale initiées ou traitées</li> <li>- Taux de satisfaction des réponses obtenues dans les délais requis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DACG</li> <li>- CENTIF</li> <li>- PJJ</li> </ul>	Juillet 2028	100 % des magistrats et enquêteurs spécialisés formés aux mécanismes de coopération internationale	50 millions
	Rendre fonctionnelle la Task Force opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre un arrêté du MFB fixant les missions, la composition et les modalités de fonctionnement de la TFO</li> <li>- Plateforme d'échanges mise en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions de coordination à travers le pays</li> <li>- Acquisition outils pour la plateforme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation des membres aux sessions de travail</li> <li>- Nombre de saisines coordonnées ou d'opérations conjointes menées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MFB/</li> <li>- CENTIF (Secrétariat du CNC)</li> </ul>	Septembre 2025 puis en continu jusqu'en juillet 2028	<ul style="list-style-type: none"> <li>≥ 80% de participation</li> <li>≥ 2 actions conjointes/an</li> <li>50% de plus d'enquêtes de BC et FT</li> </ul>	150 millions

Axe stratégique	Action prioritaire	Action corrective	Activités	Indicateurs	Responsable principal	Échéance	Cible	Budget (FCFA)
<b>6- Formation et sensibilisation</b>	Renforcer les capacités des acteurs publics et privés sur les risques BC/FT	Mettre en œuvre un programme de formation continue ciblant les zones à risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers</li> <li>- Expertise pour les supports</li> <li>- Édition de documents techniques</li> <li>- Logistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions organisées</li> <li>- Taux de participation</li> </ul>	- CNC / CENTIF	Septembre 2025 Puis en continu jusqu'en juillet 2028	500 agents formés par an	75 millions
	Organiser une campagne nationale de sensibilisation sur la mise à jour du profil risque du pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un plan de communication (messages clés, supports, canaux) sur les résultats et implications de la mise à jour de l'ENR 2025</li> <li>- Organiser des sessions régionales de vulgarisation et de dialogue avec les acteurs concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers</li> <li>- Édition de documents techniques</li> <li>- Supports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication</li> <li>- Nombre de supports de communication produits et diffusés (résumé analytique du rapport, correspondances, support de présentation Powerpoint)</li> <li>- Nombre de sessions organisées dans les 14 régions du pays</li> <li>- Taux de participation</li> </ul>	- CNC / CENTIF	Novembre 2025	800 participants ≥ 3 supports produits et diffusés au niveau national	40 millions

Axe stratégique	Action prioritaire	Action corrective	Activités	Indicateurs	Responsable principal	Échéance	Cible	Budget (FCFA)
	Sensibiliser et former les OBNL aux risques spécifiques de financement du terrorisme et aux obligations de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des guides sectoriels adaptés au profil des OBNL</li> <li>- Organiser des ateliers régionaux de sensibilisation</li> <li>- Mettre en place un programme de mentorat pour les OBNL à risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'experts</li> <li>- Ateliers, réunions</li> <li>- Edition de documents</li> <li>- Logistique à travers les 14 régions du Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'OBNL formés par région</li> <li>- Nombre de guides diffusés et téléchargements en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DGAT</li> <li>- CENTIF (secrétariat du CNC)</li> </ul>	Juillet 2025 puis jusqu'en Juillet 2028	Les OBNL actives dans les 14 régions sensibilisées et dotées de supports adaptés	50 millions
	Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur la LBC/FT/FP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins de formation par cible (secteurs assujettis, autorités judiciaires, autorités de contrôle, collectivités territoriales, etc.)</li> <li>- Définir une offre de formation modulaire (sensibilisation, formation initiale, formation continue, e-learning)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un cabinet spécialisé</li> <li>- Recrutement de formateurs</li> <li>- Ateliers</li> <li>- Logistique</li> <li>- Edition de documents techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Document</li> <li>- Nombre de sessions organisées</li> <li>- taux de participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNC</li> <li>- CENTIF (secrétariat du CNC)</li> </ul>	Mai 2026	1 plan national sur 3 ans Tous les secteurs assujettis couverts 75% des cibles formées	200 millions
<b>7- Lutte contre le financement de la prolifération</b>	Renforcer la mise en œuvre des sanctions financières ciblées (SFC)	Former les assujettis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers</li> <li>- Logistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations/SFC</li> <li>- Nombre de gels appliqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Finances</li> <li>- CCGA</li> <li>- CENTIF</li> </ul>	Septembre 2025 à Juillet 2026	75% des assujettis sensibilisés aux SFC	20 millions
<b>TOTAL</b>							<b>1 milliard 250 millions FCFA</b>	